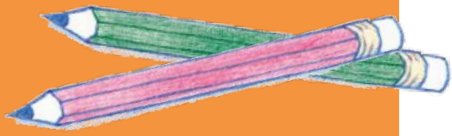
VILLE DE
PARIS





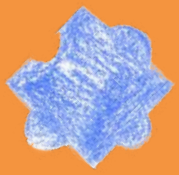


PARIS POUR LES FAMILLES

Guide des aides et services pour bien grandir à Paris

2026







AVANT-PROPOS

Rechercher un mode d'accueil, inscrire son enfant à l'école et à la restauration scolaire, trouver des idées d'activités pendant les vacances et le week-end... Les démarches et questions sont nombreuses lorsque l'on est parent. Ce guide a été conçu pour vous aider à vous organiser dans vos démarches et à profiter des nombreuses ressources disponibles à Paris permettant à votre ou vos enfants de bien grandir.

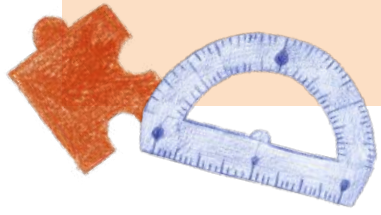
Le livret présente par thématiques les services et lieux municipaux à connaître pour bien vivre à Paris en famille. À qui s'adresser ? Comment en bénéficier ? Toutes les informations utiles et les repères pratiques y sont réunis. En complément, les aides financières de la Ville de Paris qui concernent les parents sont présentées de façon synthétique dans les dernières pages du guide.

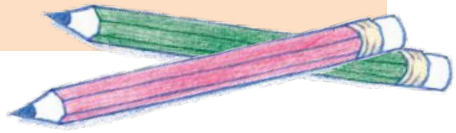
Dans toutes les étapes importantes de la vie de votre enfant, de la petite enfance à l'adolescence, « Paris pour les familles » apportera des réponses concrètes pour simplifier votre quotidien.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

Premiers repères 4
Petite enfance 6
École 8
Collège 11
Jeunesse et vie citoyenne 14
Santé 17
Culture, sport, loisirs 19
Vacances 24
Parentalité et accompagnement des familles 26
Aides financières 28
Index des dispositifs et services 34





PREMIERS REPÈRES

PORTAIL PARIS FAMILLES

De nombreux services municipaux sont accessibles sur Paris Familles. Grâce à son compte personnel Mon Paris, chaque famille peut y suivre sa demande de place en crèche et faire les inscriptions à la restauration scolaire dans 11 arrondissements, aux activités périscolaires, aux centres de loisirs, aux conservatoires ainsi qu'aux ateliers beaux-arts. C'est également ici que l'on peut suivre sa facturation.

Accès : sur le site internet de Paris Familles

LES SERVICES D'INFORMATION AUX FAMILLES DANS LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Dans les services d'information aux familles, ou Relais Informations Familles – présents en mairies –, les familles trouvent de la documentation, des conseils et des informations qui leur sont destinés (petite enfance, école, loisirs, santé, prestations sociales...). Certaines démarches peuvent directement être faites sur place tout comme l'orientation vers les services publics ou associatifs concernés.

Horaires des permanences : sur Paris.fr

LES MAISONS DES 1 000 PREMIERS JOURS

Ouvertes en 2025 dans les 18e et 20e arrondissements, les premières Maisons des 1 000 premiers jours sont des lieux conçus pour les futurs parents et parents de tout-petits. Ces lieux chaleureux permettent de s'informer, d'échanger, de participer à des activités adaptées et de rencontrer d'autres familles.

Adresses : 16 rue Cavé, Paris 18e
et 9 passage des Tourelles, Paris 20e

LES MAISONS DES SOLIDARITÉS

Les 17 Maisons des Solidarités accueillent les Parisiennes et les Parisiens confrontés à des difficultés dans leur quotidien. Elles les orientent, les informent et les accompagnent dans leurs démarches (accès aux droits et aux aides, vie familiale, insertion sociale et professionnelle...), et protègent les personnes vulnérables ou en danger.

Accès : libre et gratuit, avec rendez-vous recommandé pour un accompagnement personnalisé
Adresses et horaires : sur Paris.fr

LE CENTRE D'APPEL (3975)

Un numéro unique permet aux Parisiennes et aux Parisiens de poser leurs questions sur les services de la Ville et les démarches à accomplir (cartes d'identité et passeports, logement, prestations sociales...).

Tél. : 3975, coût d'un appel local
Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18h, accessible aux personnes sourdes et malentendantes

POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ! PENSER À :

- ☐ Inscription à l'école maternelle (3-6 ans), élémentaire (6-11 ans) ou au collège (11-15 ans) (obligatoire)
- ☐ Calcul du quotient familial CAF (recommandé)
- ☐ Inscription sur Paris Familles (recommandé)
- ☐ Inscription à la restauration scolaire (facultatif)
- ☐ Inscription aux ateliers périscolaires* (facultatif)
- ☐ Inscription en centre de loisirs (facultatif)
- ☐ Inscription à des activités de loisirs, sportives ou culturelles (facultatif)

*à l'école en dehors du temps scolaire

PETITE ENFANCE

DÉCLARER L'ARRIVÉE DE SON ENFANT

Pour une naissance : se rendre dans les cinq jours qui suivent l'accouchement à la mairie de l'arrondissement où a eu lieu la naissance.

Pour une adoption : un agrément administratif est nécessaire. À Paris, un lieu est dédié à toutes les personnes concernées par l'adoption : l'espace Paris Adoption (11e arrondissement).

Plus d'informations : sur Paris.fr
ou auprès de sa mairie d'arrondissement

1000

C'est le nombre d'établissements, de la crèche au collège, impliqués dans L'Art pour grandir. Résidences d'artistes, visites, ateliers, expositions et parcours rythment ce programme d'éducation artistique et culturelle.

CHOISIR UN MODE D'ACCUEIL POUR SON JEUNE ENFANT

Il existe deux modes d'accueil municipaux pour les tout-petits :

- en accueil collectif : plus de 400 crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, jardins maternels et jardins d'enfants pédagogiques (jusqu'à 6 ans).
- en accueil individuel : plus de 500 assistantes maternelles agréées, en crèches familiales municipales.

Plus d'informations sur les spécificités et le coût de chaque mode d'accueil : sur Paris.fr ou auprès de sa mairie d'arrondissement

DEMANDER UNE PLACE EN CRÈCHE MUNICIPALE

La demande se fait à partir du début du 6e mois de grossesse ou dès que l'adoption de l'enfant est officialisée. Elle doit ensuite être confirmée après la naissance.

Où ? sur Paris Familles
ou auprès de sa mairie d'arrondissement

Le saviez-vous ?

LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

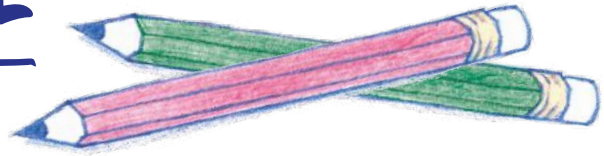
Les assistantes maternelles et les gardes à domicile peuvent se rendre dans l'un des 100 RPE de la Ville ou de ses partenaires pour être accompagnées dans leurs pratiques professionnelles. Ces lieux offrent également aux enfants des ateliers d'éveil et de jeux en groupe.

TROUVER UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU UNE GARDE À DOMICILE

Pour recourir à l'emploi d'une assistante maternelle agréée, un service dédié, le Service d'agrément des assistantes maternelles et familiales (SAMF), fournit la liste des places disponibles dans l'arrondissement et conseille les parents dans leurs démarches.
Pour une garde d'enfant au domicile des parents, non agréée par la PMI, il est possible d'employer directement un professionnel, ou de passer par une structure mandataire.

Adresses des SAMF : sur Paris.fr

ÉCOLE



INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. L'inscription débute au mois de mars précédant la rentrée de septembre. Si l'enfant était scolarisé à l'école maternelle municipale, il est automatiquement inscrit dans l'école élémentaire dont il dépend géographiquement, à la fin de la grande section, si la famille ne déménage pas.

Où ? Sur Paris Familles ou auprès de sa mairie d'arrondissement

2,5 millions

C'est le nombre de repas gratuits qui sont servis à la cantine à 17 000 enfants à la rentrée scolaire 2026-27. Cette gratuité s'applique aux foyers se situant dans les deux premières tranches du quotient familial, les tarifs restant identiques pour les autres familles.

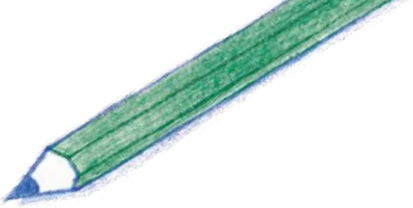


INSCRIRE SON ENFANT À LA CANTINE

L'inscription à la restauration scolaire dans les écoles publiques parisiennes s'effectue :

- sur le portail Paris Familles pour les enfants scolarisés dans les arrondissements Paris Centre, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 19 et 20.
- auprès de la Caisse des écoles de l'arrondissement où est scolarisé l'enfant (site internet ou guichet) pour les autres arrondissements : 5, 9, 15, 16, 17 et 18.

Tarifs : une grille tarifaire unique s'applique à l'ensemble des établissements municipaux. Soit de 0 à 7 € selon la tranche tarifaire du foyer, basée sur le quotient familial.



CHOISIR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES POUR SON ENFANT

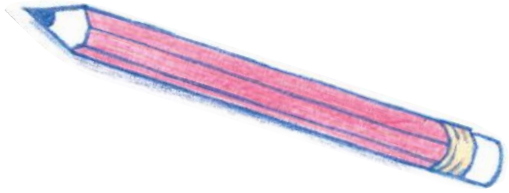
Différentes activités périscolaires, facultatives, ponctuent la journée d'école : le temps du midi, les temps d'activités périscolaires (TAP) le mardi et le vendredi de 15h à 16h30, et le temps du soir avec un goûter récréatif en maternelle, l'étude surveillée en élémentaire et des ateliers lecture en maternelle et élémentaire. Les élèves en élémentaire peuvent bénéficier de clubs d'aide à la scolarité (Coup de Pouce et ateliers lecture-expression-mathématiques [ALEM]) et d'ateliers bleus (initiation sportive, artistique, scientifique ou culturelle) selon les écoles.

Tarifs : gratuité pour les activités du midi, les TAP, les clubs d'aide à la scolarité et les ateliers lecture. Tarifs basés sur la tranche tarifaire du foyer pour le goûter récréatif, les ateliers bleus et l'étude surveillée.
Modalités d'inscription : sur Paris Familles ou auprès de l'école.

199

C'est le nombre d'unités d'enseignement spécialisé implantées dans les écoles et collèges publics parisiens.
Ils accueillent les enfants et jeunes en situation de handicap, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.







INSCRIRE SON ENFANT EN CENTRE DE LOISIRS

Les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires, les enfants de 3 à 14 ans peuvent être accueillis dans l'un des 600 centres de loisirs implantés dans les écoles publiques parisiennes.
Au programme : des sorties et activités culturelles, sportives ou de plein air. Huit centres de loisirs à parité (CLAP) accueillent chacun trente enfants dont la moitié en situation de handicap et un centre de loisirs à parité pour les collégiens accueille 15 jeunes en situation de handicap.

Tarifs : basés sur la tranche tarifaire du foyer
Où ? Sur Paris Familles

SOLLICITER LE SOUTIEN DU SERVICE SOCIAL SCOLAIRE

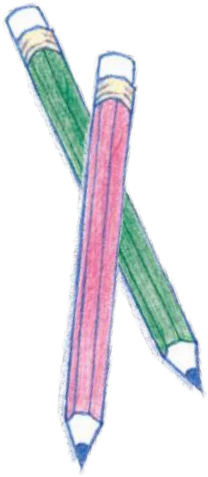
Spécialisé dans la prévention et la protection de l'enfance en écoles, le service social scolaire peut être sollicité par les parents, les professionnels de l'école, l'élève ou la cellule dédiée. Ses 130 travailleurs sociaux écoutent, conseillent, orientent et aident les familles et les élèves qui rencontrent des difficultés (prévention de l'échec scolaire et de l'absentéisme, insertion scolaire et sociale, accès aux droits).

Accès : sur demande et rendez-vous à l'école

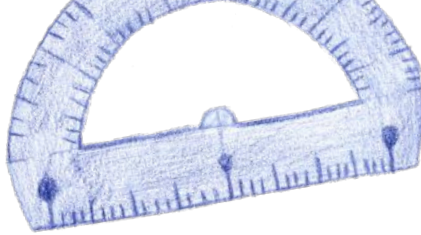
Le saviez-vous ?

UNE SEMAINE D'IMMERSION LINGUISTIQUE

L'Académie des langues permet aux élèves de la grande section à la 6e de vivre une semaine d'immersion linguistique totale et gratuite au sein de ses locaux, à la demande des écoles et collèges.



COLLÈGE



SE CONNECTER À LA VIE SCOLAIRE DE SON ENFANT

Paris Classe Numérique (PCN) est un espace numérique de travail disponible pour toutes les écoles publiques et les 85 collèges autonomes parisiens. Il permet de communiquer et de partager des informations et contenus pédagogiques entre établissement scolaire, équipe périscolaire, parents et élèves.

Accès : application mobile à télécharger pour être informé en temps réel des communications

Le saviez-vous ?

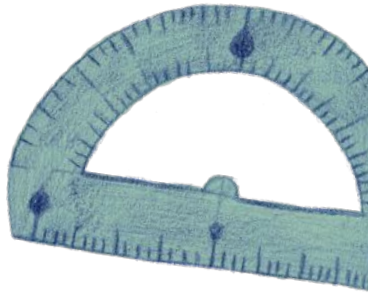
DES PROTECTIONS HYGIÉNIQUES GRATUITES

Des distributeurs gratuits de protections hygiéniques (serviettes et tampons en coton bio certifié sans perturbateurs endocriniens) sont installés dans tous les collèges publics afin de lutter contre la précarité menstruelle.

INSCRIRE SON ENFANT AU COLLÈGE

À la fin du CM2, les élèves sont affectés par l'Académie dans leur collège de secteur (le plus proche du lieu de résidence principale de leur représentante ou représentant légal), en fonction des places disponibles. Après avoir pris connaissance de l'affectation, se rendre dans le collège pour confirmer la place et procéder à l'inscription est nécessaire.

Plus d'informations : sur Paris.fr



INSCRIRE SON ENFANT À LA CANTINE DU COLLÈGE

L'inscription à la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens (hors cités scolaires) s'effectue :

- sur le portail Paris Familles pour les enfants scolarisés dans les arrondissements Paris Centre, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 19 et 20.
- auprès de la Caisse des écoles de l'arrondissement où est scolarisé l'enfant (site internet ou guichet) pour les autres arrondissements : 5, 9, 15, 16, 17 et 18.

Tarifs : une grille tarifaire unique s'applique à l'ensemble des collèges publics parisiens hors cités scolaires (et non des établissements municipaux) .
Soit de 0 à 7 € selon la tranche tarifaire du foyer, basée sur le quotient familial.

DEMANDER UNE PLACE EN INTERNAT SCOLAIRE

14 internats scolaires parisiens, implantés majoritairement en banlieue parisienne, accueillent du lundi matin au vendredi soir des élèves de niveau collège et lycée dont les familles sont confrontées à une difficulté. Le suivi de l'élève est assuré par des assistants socio-éducatifs du pôle Internats scolaires.

Accès : s'adresser à un travailleur social

PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS SCOLAIRES DE SON ENFANT

Les jeunes de 11 à 17 ans peuvent bénéficier dans plusieurs collèges parisiens d'un soutien pour réussir leur scolarité, construire leur projet d'avenir et s'épanouir en tant que citoyennes et citoyens. Intitulé « Action collégiens », ce programme est mené, en lien avec les équipes éducatives, par un adjoint éducatif qui intervient sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires (suivi individualisé, animation de clubs, organisation de sorties).

Où ? Dans une quarantaine de collèges parisiens, principalement en réseaux d'éducation prioritaire
Accès : s'adresser à l'équipe éducative du collège

Le saviez-vous ?

UN BUDGET PARTICIPATIF POUR LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES

Le Budget Participatif des écoles et des collèges permet aux élèves de choisir, parmi plusieurs thématiques, un projet d'équipement, d'aménagement ou d'embellissement pour leur établissement. L'objectif : les associer aux décisions qui les concernent, grâce à une concertation et un vote organisés dans les écoles (maternelles, élémentaires et polyvalentes) et les collèges participants.

JEUNESSE ET VIE CITOYENNE





FAIRE RECENSER SON ADO DE 16 ANS

Toute personne française âgée de 16 ans doit spontanément se faire recenser en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté. Elle peut effectuer seule cette démarche ou se faire représenter par ses parents. Le recensement s'effectue entre la date du 16e anniversaire et les 3 mois suivants.

Où ? Sur Service-public.fr ou auprès de sa mairie d'arrondissement

TROUVER DES INFORMATIONS POUR L'ORIENTATION DES JEUNES

Implantés dans les centres Paris Anim' (voir page 22), les 25 Points Information Jeunesse Parisiens accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur autonomie, leur orientation et leurs droits, de manière anonyme. Ils proposent notamment des services gratuits, une aide de montage de projets et des espaces d'information et de documentation sur tous les domaines de la vie quotidienne. En complément, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse organise des temps forts et propose aux jeunes des conseils personnalisés sur des sujets qui les concernent.

Accès : gratuitement et sans rendez-vous
Plus d'informations : en centres Paris Anim' ou sur Paris.fr

PROFITER D'UN LIEU DÉDIÉ À L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Les jeunes de 16 à 30 ans ont un lieu qui leur est propre : Quartier Jeunes (QJ). Ils et elles peuvent y être écoutés et conseillés, s'installer pour travailler et s'amuser mais aussi rencontrer des entreprises, consulter un juriste ou un psychologue, recevoir des conseils en matière de santé, profiter d'offres culturelles ou sportives gratuites du Kiosque Jeunes (1e arr.), ou encore bénéficier d'une distribution alimentaire.

Où ? QJ : 4, place du Louvre (1er) et QJ 13 : 115, rue de Tolbiac (13e)
Programmation : sur Paris.fr

PROPOSER DES COURS DE CRÉATION NUMÉRIQUE GRATUITS À SON ADO

Les 12-18 ans peuvent venir se former à la création numérique à l'école TUMO Paris, hors temps scolaires. Ils peuvent y développer gratuitement leurs compétences dans les domaines du cinéma, de l'animation, du jeu vidéo, de la musique, du dessin, du design graphique, de la modélisation 3D et de la programmation.

Où ? Au Forum des images (1er)
Modalités d'inscription (toute l'année) : sur le site internet de TUMO Paris

Le saviez-vous ?

LES STAGES DE 3E ET 2DE À LA VILLE

La Ville de Paris propose des stages (de 3e et de 2de) au sein de ses différentes directions. Ces stages obligatoires sont l'occasion pour les élèves de découvrir le monde du travail, partager le quotidien de professionnels et bénéficier d'une expérience concrète. Les offres disponibles sont consultables sur Paris.fr.



ENCOURAGER L'ENGAGEMENT CITOYEN DE SON ENFANT

Le Conseil des Enfants : instance d'expression, de dialogue et d'initiation pratique à la citoyenneté, composée de 58 représentantes et représentants de CM2 et de 6e issus de 22 écoles élémentaires et 7 collèges publics parisiens. Il se réunit un à deux mercredis par mois à la Mairie de Paris Centre ou dans d'autres lieux pour des visites thématiques.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse : instance de participation citoyenne qui permet aux jeunes d'être associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques de la collectivité. Il est composé de 100 personnes âgées de 15 à 30 ans, désignées pour un mandat de 2 ans non renouvelable et qui habitent, étudient ou travaillent à Paris.

Accès : pour le Conseil des Enfants, tirage au sort dans les établissements et pour le Conseil Parisien de la Jeunesse, appel à candidature sur Paris.fr

OBTENIR LA CARTE CITOYENNE DE PARIS

Tous les Parisiens et les Parisiennes, sans condition de nationalité et à partir de 7 ans, peuvent obtenir la carte citoyenne de Paris. Valable à vie, elle permet de profiter gratuitement de nombreux événements citoyens et festifs.

Où ? Commande sur Paris.fr



Le saviez-vous ?

LE SERVICE CIVIQUE À LA VILLE

Plus de 60 missions de service civique sont proposées par la Ville aux jeunes de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.
Aucun niveau d'études ou de compétences n'est exigé au préalable pour ces missions d'une durée de 6 à 10 mois, 24 heures par semaine et indemnisées 619 € par mois. Les missions disponibles sont consultables sur Paris.fr.

SANTÉ



SUIVRE SA GROSSESSE ET PRENDRE SOIN DE SON ENFANT

Les 58 centres de Protection maternelle et infantile (PMI) de Paris rassemblent plus de 500 professionnels qui suivent la santé de la femme enceinte, du co-parent et de l'enfant de 0 à 6 ans : conseils pratiques, consultations de puériculture, consultations médicales de prévention et de dépistage, accompagnement pluridisciplinaire notamment de l'enfant en situation de handicap, activités d'éveil et de soutien à la parentalité. Des visites à domicile d'infirmières-puéricultrices sont également proposées.

Tarifs : gratuité pour toutes et tous, avec ou sans couverture sociale
Adresses (accessibles quelle que soit l'adresse de résidence) **et horaires :** sur Paris.fr

7

C'est le nombre de centres de santé municipaux (dont 2 uniquement dentaires) qui proposent des consultations de médecine générale et spécialisée. Ouverts à toutes et tous, ils pratiquent des tarifs sans dépassement d'honoraires et le tiers payant intégral.

S'INFORMER SUR LA SANTÉ SEXUELLE

Les 23 centres parisiens de santé sexuelle proposent avec ou sans rendez-vous, dès l'adolescence, quels que soient l'âge, le genre, l'orientation sexuelle ou la couverture maladie, un accueil et des informations sur la santé sexuelle (sexualité, contraception, interruption volontaire de grossesse, dépistage et prise en soins d'infections sexuellement transmissibles - IST, violences sexistes et sexuelles), des consultations médicales, psychologiques, sexologiques, des permanences d'assistance sociales et le dépistage d'IST.

Tarifs : gratuité pour toutes et tous, avec ou sans couverture sociale
Adresses et horaires : sur Paris.fr



LA SANTÉ SCOLAIRE

Bilans de santé infirmiers en petite section et grande section, consultations médicales par des médecins, actions de prévention, ce sont les missions des équipes pluriprofessionnelles de la Ville au service de la santé des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques.

PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUE

Les 12 consultations jeunes consommateurs (CJC) de la Ville proposent un accueil et une prise en charge, gratuits et dans l'anonymat, aux jeunes de moins de 25 ans qui consomment des produits psychoactifs (alcool, tabac, drogues). Elles accueillent également les parents qui se posent des questions pour accompagner leurs enfants.

Plus d'informations : sur Paris.fr

Plusieurs associations soutenues par la Ville agissent au quotidien pour accompagner les familles parisiennes et les aider dans les différentes situations qu'elles peuvent rencontrer :

Numéros utiles

- Allo enfance en danger : 119
- Victimes de harcèlement ou de violences numériques : 3018
- Victimes de harcèlement scolaire : 3018
- Victimes de violences dans le milieu scolaire ou périscolaire : 01 87 66 36 42
- Violences Femmes Infos : 3919
- Fil Santé Jeunes (12-25 ans) : 0800 253 236
- Communauté 360 (handicap, aidantes, aidants) : 0800 360 360
- Service d'écoute psychologique parents-enfants D.W. Winnicott : 01 42 46 66 77

CULTURE, SPORT, LOISIRS



DÉCOUVRIR L'ART EN FAMILLE

Les 14 musées municipaux et sites patrimoniaux du réseau Paris Musées proposent une programmation annuelle riche en expositions, événements et activités. Un week-end par mois, un rendez-vous festif et gratuit y est dédié aux familles.

Tarifs : accès gratuit aux collections permanentes - sauf Catacombes, Palais Galliera et Crypte archéologique de l'Île de la Cité
Plus d'informations : sur le site internet de Paris Musées

INSCRIRE SON ENFANT AU CONSERVATOIRE

Les enfants et jeunes de 5 à 26 ans peuvent bénéficier d'un enseignement artistique dans les 17 conservatoires d'arrondissement et le conservatoire à rayonnement régional Ida Rubinstein. Chaque année, ils sont 38 000 à apprendre la danse (à partir de 5 ans), la musique (à partir du CE1) et le théâtre (à partir de 11 ans).

Tarifs : variables selon l'activité ; calculés selon la tranche tarifaire, basée sur le quotient familial
Modalités d'inscription : sur Paris Familles ou sur Paris.fr



PROFITER DES PRÊTS ET ANIMATIONS DES BIBLIOTHÈQUES

Les 68 bibliothèques municipales, dont 58 de prêt, permettent d'emprunter des documents (livres imprimés ou audio, CD, DVD), de participer à de nombreuses animations (heure du conte, ateliers autour du jeu de société, spectacles tout public) ou encore de s'installer pour lire la presse ou travailler. Elles accueillent également des groupes scolaires et périscolaires tout au long de l'année.

Tarifs : carte des bibliothèques gratuite pour les moins de 18 ans
Modalités d'inscription : sur place ou sur Paris.fr

4800

C'est le nombre d'animations culturelles gratuites en bibliothèques proposées pour tous les âges tout au long de l'année.

COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA SOCIÉTÉ

Académie du Climat (4e) : programme d'activités et d'événements (ateliers, conférences, projections, expositions…) pour comprendre les défis environnementaux dans un lieu convivial.

Théâtre de la Concorde (8e) : programmation culturelle participative variée (débats, performances, expositions, escape games, ateliers…) sur des sujets comme la démocratie, la justice sociale ou l'inclusion.

Accès : entrée libre et gratuite, à tout âge



SE DÉTENDRE EN FAMILLE DANS LES CRÈCHES, LES COURS D'ÉCOLES ET DE COLLÈGES

Le samedi, durant l'année scolaire, une quarantaine de cours d'écoles et de collèges publics ouvrent leurs portes, offrant un espace supplémentaire aux parents pour lire, faire du sport, se reposer ou jouer avec leurs enfants dans un cadre sécurisé. Pour les tout-petits, une trentaine de crèches participent aux « Samedis en famille », avec des animations adaptées, accessibles durant la matinée.

Accès : entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles
Adresses et horaires : sur Paris.fr



PARTICIPER À DES ATELIERS LE SAMEDI MATIN

Le samedi matin, durant l'année scolaire, 48 écoles publiques accueillent les enfants et leurs familles, pour participer à des ateliers artistiques, ludiques et sportifs, à des ateliers parents-enfants ou encore à des sorties culturelles, animés par les équipes des écoles et ponctuellement par des parents ou associations.

Accès : entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles
Adresses et horaires : sur Paris.fr

JOUER ENSEMBLE ET PARTOUT

Les ludothèques mettent à disposition des jeux et espaces de jeux pour tout âge, offrant ainsi des moments ludiques en famille. Elles peuvent être fixes ou mobiles, en intérieur ou sur l'espace public – comme les Ludomouv. Des ludothécaires sont présents pour apporter leur aide et leurs conseils.

Accès : libre et gratuit, sur adhésion pour certaines ludothèques d'intérieur
Adresses et horaires : sur Paris.fr



PROFITER DES ACTIVITÉS ET CONSEILS DES CENTRES PARIS ANIM'

Toute l'année, dans les 49 centres Paris Anim', les Parisiennes et les Parisiens ont accès à plus de 400 activités, animations, spectacles, projections, conférences et débats ainsi qu'à des stages, sorties et séjours. Dans des espaces dédiés à la jeunesse, les 14-25 ans sont accompagnés par des animateurs dans leurs projets et démarches.

Modalités d'inscription : auprès du centre concerné
Adresses et horaires : sur Paris.fr

Le saviez-vous ?

LA NATURE À PARIS

Paris compte 550 parcs, squares et jardins publics ouverts à toutes et tous.

S'INITIER À LA NATATION À TOUT ÂGE

42 piscines municipales, accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont ouvertes toute l'année, tous les jours. Certaines proposent des stages gratuits d'apprentissage de la natation pour enfants et adultes. Toutes proposent des leçons individuelles, des animations variées pour tous âges et tous niveaux, ainsi que des séances dédiées aux bébés nageurs et aux femmes enceintes.

Tarifs : réduits pour les moins de 26 ans et les familles nombreuses, gratuité sous conditions
Accès : sur place ou sur le site « Billetterie Piscines Paris »

PROFITER DE SÉANCES DE SPORT GRATUITES

Selon les âges et les envies, un panel d'activités sportives existe pour les familles parisiennes :

Paris Sport Familles : pour les parents et leurs enfants de 3 à 7 ans, dans des gymnases, le samedi et le dimanche hors vacances scolaires.

Paris Sport Handicap : activités adaptées pour les enfants, jeunes et adultes en situation de handicap, tout au long de l'année.

Paris Sport Proximité : pour les adultes, adolescentes et adolescents, tout au long de l'année hors vacances scolaires.

Paris Sportives : pour les femmes et adolescentes, dans des squares et terrains de sport municipaux, tout au long de l'année.

Accès : entrée gratuite et sans inscription préalable, dans la limite des places disponibles (sauf pour Paris Sportives)
Programmation : sur Paris.fr



390

C'est le nombre d'équipements sportifs de plein air en accès libre et gratuit à Paris : terrains de sport, aires de fitness, pistes d'athlétisme, espaces de glisse, terrains de pétanque, baignades, tennis de table, playground… pour petits et grands dans tous les arrondissements.



VACANCES



INSCRIRE SON ENFANT À UN SÉJOUR POUR LES VACANCES

Les Vacances Arc-en-Ciel : organisées chaque année pour les familles parisiennes pendant l'été, les Vacances Arc-en-Ciel proposent un large choix de destinations et d'activités pour les jeunes Parisiens âgés de 4 à 16 ans. Inscription sur tirage au sort.

Modalités d'inscription : par tirage au sort
Informations : sur Paris.fr

INSCRIRE SON ENFANT À UN STAGE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Paris Sport Vacances et Paris Sport Vacances + Culture : stages sportifs et culturels, encadrés par des éducatrices et éducateurs sportifs diplômés ou des intervenants issus d'établissements culturels, pour les enfants de 7 à 17 ans.

Tarifs : gratuits la demi-journée, payant la journée (repas et goûter inclus) selon la tranche tarifaire du foyer
Modalités d'inscription et programme : sur Paris.fr

OCCUPER SON ADO QUI RESTE À PARIS L'ÉTÉ

Tou·te·s au collège, c'est les vacances : programme d'activités sous forme de parcours thématiques à la semaine incluant un temps d'accompagnement scolaire, dans et en dehors du collège. Inscription gratuite auprès du collège concerné.

Ville Vie Vacances : activités gratuites (sport, culture, loisirs…), sur l'espace public, au sein d'équipements municipaux ou dans les locaux associatifs. Gratuites, pour tous les jeunes parisiens âgés de 11 à 18 ans, habitant notamment les quartiers populaires parisiens. Informations auprès de sa mairie d'arrondissement.

Le saviez-vous ?

HANDICAP ET SÉJOURS DE VACANCES

Des associations soutenues par la Ville proposent une offre de séjours de vacances adaptés, en France comme à l'étranger, à tous les publics en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers. Une cellule dédiée est ouverte lors des périodes d'inscription. Plus d'informations sur Paris.fr.



PARENTALITÉ ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

La Ville de Paris travaille avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ainsi que de nombreuses structures et associations pour soutenir les parents dans leur quotidien et dans leur rôle auprès de leur(s) enfant(s).

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Une trentaine de Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) accueillent les enfants de moins de 6 ans et leurs parents sans rendez-vous ni inscription, de manière anonyme. Les enfants et les parents peuvent y jouer et y être écoutés par des professionnels.

Adresses et horaires : sur Paris.fr

LA MÉDIATION FAMILIALE

En cas de conflit au sein de la famille, il est possible de faire appel à un médiateur pour trouver une issue, en parallèle ou à la place d'une action en justice. Le premier rendez-vous est gratuit. La participation financière pour les séances suivantes est calculée en fonction du quotient familial, notamment en cas de séparation entre les parents.

Adresses et horaires : sur Paris.fr

LES ESPACES DE RENCONTRE PARENTS-ENFANTS

Lieux neutres, gérés par des associations formées, ces espaces de rencontre permettent aux parents d'exercer leur droit de visite, en toute sécurité pour l'enfant. Ils participent à préserver le lien entre le parent et son enfant, notamment en cas de séparation entre les parents.

Adresses et horaires : sur Paris.fr

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES

Plusieurs associations accompagnent les parents solos dans leur quotidien sous forme de suivi individuel (emploi, formation, accès aux droits) et de temps collectifs (groupes de parole, sorties, ateliers bien-être...). Ces actions permettent de rompre l'isolement du parent, de favoriser son insertion professionnelle comme sociale et de renforcer son estime personnelle.

Plus d'informations : sur Paris.fr et sur le site de la CAF

LES RESSOURCES POUR APPRÉHENDER LE NUMÉRIQUE

Des conseils et outils sont proposés pour aider les parents à accompagner les enfants dans leur usage du numérique. Le guide « Mon enfant et les écrans », la plateforme e-Enfance et les actions menées par des associations offrent des repères essentiels pour mieux comprendre les enjeux liés aux écrans.

Plus d'informations : sur Paris.fr

LES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS

Lieux de proximité adaptés aux habitantes et aux habitants d'un quartier, les 33 centres sociaux et socioculturels proposent des activités sociales, éducatives, culturelles et familiales. Ils accompagnent les initiatives locales (portage de projets, constitution de collectifs ou d'associations...) dans différents domaines : accès aux droits, accompagnement scolaire, jeunesse, culture, apprentissage du français, loisirs, parentalité.

Adresses et horaires : sur le site des centres sociaux et socioculturels de Paris

AIDES FINANCIÈRES

→ Soutien à la parentalité

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
PARIS FORFAIT FAMILLE	→ Familles avec au moins 3 enfants à charge	De 200 € à 305 € par an, en fonction des ressources déclarées sur les impôts	→ Vivre avec au moins 3 enfants à charge fiscale → Avoir des revenus déclarés inférieurs ou égaux à 5 000 € par mois	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
ALLOCATION DE SOUTIEN AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS	→ Familles avec au moins 1 enfant en situation de handicap à charge	Jusqu'à 153 € par mois pour chaque enfant en situation de handicap	→ Avoir des revenus déclarés inférieurs ou égaux à 5 000 € par mois	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
ALLOCATION DE NAISSANCE MULTIPLE OU ADOPTION MULTIPLE	→ Familles ayant donné naissance à ou ayant adopté plusieurs enfants au cours des 6 derniers mois	Forfait de 763 € par naissance multiple ou adoption multiple	→ Déposer la demande avant les 6 mois suivant la date de naissance ou la date du jugement d'adoption	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
ALLOCATION D'ACCOM-PAGNEMENT	→ Personnes ayant arrêté leur activité professionnelle pour s'occuper d'un parent en fin de vie ou d'un enfant malade	Jusqu'à 610 € par mois, pour une période maximale de 3 mois	→ Le parent en fin de vie ou l'enfant doivent être hospitalisés, avec la présence nécessaire d'un parent à leurs côtés	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
ALLOCATION EXCEPTION-NELLE	→ Personnes en difficulté	Aide ponctuelle de montant variable	→ Connaître des difficultés financières imprévues et temporaires	Déposer la demande auprès de sa ou son travailleur social ou se présenter en Maison des Solidarités

→ <u>Un kit gratuit de fournitures pour les élèves de CP</u>

À la rentrée scolaire, afin d'accompagner les enfants dans leur réussite et de soutenir les familles, la Ville de Paris distribue à tous les élèves de CP un kit gratuit de fournitures scolaires (contenant feutres, stylos, crayons, ardoise, ciseaux, double-décimètre...).

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

→ Transports

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
REMBOURSEMENT DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES	→ Jeunes de 3 à 18 ans (et jusqu'à 20 ans pour les bénéficiaires de l'AEEH)	Remboursement à 100% du forfait Imagine R ou Vélib'	→ Être scolarisé → Disposer d'un forfait Imagine R ou Vélib' en cours de validité	Remplir le formulaire dédié depuis son compte personnel Mon Paris
PASS PARIS ACCESS' JEUNES	→ Jeunes de 16 à 19 ans en situation de handicap non titulaires de la carte Imagine R	Aide valable un an qui permet de voyager gratuitement sur le réseau d'Île-de-France	→ Percevoir l'AAH ou l'AEEH → Ne pas être étudiant → Ne pas bénéficier de la carte Imagine R	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités

→ Loisirs et vacances

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
PARIS PASS FAMILLES	→ Familles avec au moins 3 enfants à charge ou 1 enfant en situation de handicap à charge	Carte valable un an permettant d'accéder gratuitement ou à tarifs préférentiels à des services ou équipements municipaux	→ Vivre avec au moins 3 enfants à charge fiscale ou → 1 enfant en situation de handicap à charge fiscale (titulaire de l'AAH ou de l'AEEH)	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
PASS JEUNES	→ Jeunes de 14 à 25 ans	Carnet de 42 offres culturelles, sportives et de loisirs, gratuites ou à tarifs réduits	→ Habiter, travailler, étudier ou avoir un engagement citoyen à Paris ou dans les villes partenaires	① Réserver le carnet sur le site internet de Pass Jeunes ② Le retirer dans l'un des points de retrait
PARIS JEUNES VACANCES	→ Jeunes de 16 à 30 ans	Chéquiers vacances d'une valeur de 200 €	→ Avoir un projet de départ en vacances autonomes de plus de 3 jours seul ou accompagné pour les jeunes en situation de handicap	Remplir le formulaire depuis son compte personnel Mon Paris
RÉDUC' SPORT	→ Jeunes de 6 à 17 ans dont les familles perçoivent l'Allocation de rentrée scolaire ou l'AEEH	Bon d'une valeur de 50 € sur la cotisation sportive annuelle	→ Percevoir l'Allocation de rentrée scolaire ou l'AEEH → Choisir une activité dans un club sportif parisien (ayant son siège social à Paris)	S'inscrire sur le site internet dédié et faire la demande
QUARTIERS LIBRES	→ Groupe de jeunes de 16 à 30 ans	De 500 € à 1500 €	Chercher à financer un projet de création d'association et/ou un projet local	① Saisir sa candidature sur Paris.fr ② Présenter oralement son projet devant un jury

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

→ Logement et énergie

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
PARIS LOGEMENT FAMILLE	→ Familles locataires, accédant à la propriété ou → Propriétaires, avec au moins 2 enfants à charge ou 1 enfant en situation de handicap à charge	De 84 € à 128 € par mois, en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources déclarées sur les impôts	→ Vivre avec au moins 2 enfants à charge fiscale, ou → 1 enfant en situation de handicap à charge fiscale (titulaire de l'AAH ou de l'AEEH)	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
PARIS LOGEMENT FAMILLE MONO-PARENTALES	→ Familles monoparentales locataires, accédant à la propriété ou → Propriétaires, avec au moins 1 enfant à charge	De 128 € à 150 € par mois, en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources déclarées sur les impôts	→ Vivre seul·e avec au moins 1 enfant à charge fiscale	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
PARIS ÉNERGIE FAMILLE	→ Familles avec au moins 1 enfant à charge	De 138 € à 275€ par an, en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources déclarées sur les impôts	→ Vivre avec au moins 1 enfant à charge fiscale	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités

→ L'encadrement des loyers

Le dispositif permet de limiter l'augmentation des loyers du parc privé; le loyer (y compris pour les colocations) ne peut dépasser un plafond fixé chaque année par le Préfet.
Pour se renseigner, évaluer son loyer ou effectuer un signalement, rendez-vous sur Paris.fr.

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
PARIS LOGEMENT	→ Famille locataire avec 1 enfant à charge	116 €	→ Vivre avec un enfant à charge → Justifier de ressources mensuelles inférieures à 1 600 € et d'un taux d'effort logement de plus de 30%	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DE PARIS	→ Personnes sous-locataires, locataires ou copropriétaires d'un logement du parc social ou privé	Aide ponctuelle	→ Avoir des difficultés liées à l'occupation d'un logement	① Constituer son dossier seul ou avec une ou un travailleur social ② L'envoyer à la Direction des solidarités
AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	→ Familles devant faire face à des travaux d'amélioration de leur logement	Jusqu'à 2 135 € (parties privatives) et 3 049 € (parties communes)	→ Être locataire ou propriétaire en titre → Acquitter un impôt sur le revenu inférieur ou égal à 992 €	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités

→ L'assurance habitation parisienne

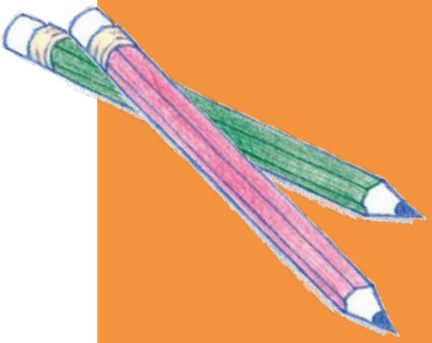
Afin d'améliorer le pouvoir d'achat des familles, un partenariat entre l'assureur VYV Conseil et la Ville de Paris permet de proposer aux locataires une assurance habitation au meilleur prix et aux garanties avantageuses.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de VYV Conseil.
Pour rappel, l'assurance habitation est obligatoire pour toute location d'un logement.

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES DISPOSITIFS ET SERVICES

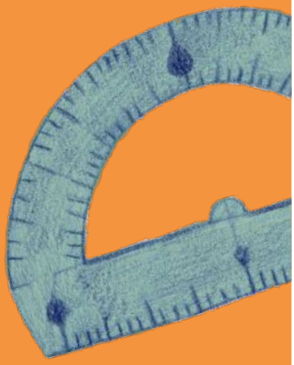
Académie du Climat p.20
Action collégiens p.13
Activités périscolaires p.9
Assistantes maternelles p.7
Ateliers du samedi matin p.21
Bibliothèques municipales p.20
Cantine de l'école p.8
Cantine du collège p.11
Carte citoyenne p.16
Centre d'Information et de Documentation Jeunesse p.14
Centres de loisirs p.10
Centres de santé sexuelle p.17
Centres Paris Anim' p.22
Centre d'appels p.5
Centres sociaux et socioculturels p.27
Collège p.11
Conseil des enfants p.16
Conseil Parisien de la Jeunesse p.16
Conservatoires p.19
Consultations jeunes consommateurs p.18
Cours d'écoles et de collèges ouvertes p.21
Crèche municipale p.7
École p.8
Garde à domicile p.7
Internat scolaire p.12
Lieux d'Accueil enfants-parents p.26
Ludothèques p.21
Maisons des 1 000 premiers jours p.4
Maisons des Solidarités p.5
Médiation familiale p.26
Paris Classe Numérique (PCN) p.11
Paris Familles p.4
Paris Musées p.19
Paris Sport Familles p.23
Paris Sport Handicap p.23
Paris Sport Proximité p.23
Paris Sport Vacances p.24
Paris Sport Vacances + Culture p.24
Paris Sportives p.23
Piscines municipales p.22
Points Information Jeunesse p.14
Protection maternelle et infantile (PMI) p.17
Quartier Jeunes (QJ et QJ13) p.15
Samedis en famille p.21
Services d'information aux familles en mairie p.4
Service social scolaire p.10
Théâtre de la Concorde p.20
Tou·te·s au collège, c'est les vacances p.25
TUMO Paris p.15
Vacances Arc-en-Ciel p.24
Ville Vie Vacances p.25





VILLE DE
PARIS







Conception éditoriale : Ville de Paris
Réalisation : Agence 4août